

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 novembre 2009

CP 09/11-07

L'an deux mil neuf, le 30 novembre à 15 h 45, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech.;

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Astruc.

**FOURNITURE DE
PANNEAUX ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION
DEVOLUTION DES MARCHES**

Une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure des marchés de fourniture de panneaux et dispositifs de signalisation des routes départementales.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

Procédure : appel d'offres ouvert européen en raison de l'absence de montant

Marchés à bons de commandes et à lots, sans montant minimum ni maximum

Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions).

La Commission d'appel d'offres, réunie les 6 et 19 octobre 2009, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer les marchés suivants aux fournisseurs qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés énoncés ci-dessous :

- adaptabilité au mobilier existant, intégration au matériel existant tant en coloris qu'en alignement des faces avant des panneaux 30%

- valeur technique appréciée au regard du mémoire présenté et du schéma d'organisation et d'élimination des déchets pour le lot 3 et du catalogue 20 %

- prix des prestations jugé sur l'estimation sur quantités prévisionnelles 35 %

- modalités et moyens mis en œuvre pour la livraison dans les antennes d'exploitation 15 %

Lot 1 – signalisation de police et directionnelle
Attributaire : ROMAIN CHELLE (31)

Lot 2 - signalisation temporaire
La Commission d'appel d'offres demande que les deux fournisseurs mieux-disants : LACROIX SIGNALISATION et ROMAIN CHELLE apportent des précisions sur les panneaux d'indication de chantiers. Ce lot fera donc l'objet d'un examen ultérieur.

Lot 3 – signalisation plastique
Attributaire : SODILOR (57)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 6 et 19 octobre 2009

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, les marchés de fourniture de panneaux et dispositifs de signalisation avec les fournisseurs suivants pour les lot 1 et 3 :

Lot 1 – signalisation de police et directionnelle
Attributaire : ROMAIN CHELLE (31)

Lot 3 – signalisation plastique
Attributaire : SODILOR (57)

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,